Les généraux confédérés prince de Polignac et Bouton ont été grièvement blessés.

Un conseil de guerre a trouvé l'amiral Wilkes coupable de toutes les imputations dont il était l'objet et l'a condamné à être publiquement réprimandé et suspendu pendant trois ans de son commandement.

CHRONIQUE LOCALE ET DÉPARTEMENTALE

C'est bien effectivement dans la seconde quinzaine de juin qu'auront lieu les élections pour le renouvellement partiel des conseils généraux. La lutte sera fort vive dans un certain nombre de localités.

Le Maire de la ville de Roubaix a l'honneur d'informer ses administrés que, sur la demande qui lui en a été faite, M. l'inspecteur des postes du département, a décidé que la levée de la boîte du bureau de Roubaix qui avait lieu à 7 h. 30 m. du soir, sera faite, à dater du 21 courant, à 7 h. 45 m.

Mairie de Roubaix, 16 mai 1864.

ERNOULT-BAYART.

M. Henri Tacquet, receveur des contributions directes au Puy-Notre-Dame (Maine-et-Loire), est nommé avec avancement receveur à Annappes (canton de Lannoy), en remplacement de M. Foutry.

Dimanche matin, l'église des RR. PP. Récollets pouvait à peine contenir le public qui était venu entendre la messe chantée par les artistes dont nous avons parlé. On a pu remarquer beaucoup de personnes de Tourcoing.

L'exécution a été telle qu'on pouvait le prévoir, c'est-à-dire complète et fort belle d'ensemble et d'expression. Cette musique est largement traitée, les parties distinctes de la messe parfaitement liées.

MM. Dupuis, Lepers et Arnold ont rendu cette œuvre avec une science véritable et une intelligence d'interprétation remarquable. Ils ont chanté chacun un solo.

M. Arnold a debuté par un *Ave verum*, composé par M. Larsonneur.

M. Larsonneur est, comme on sait, un artiste d'un grand talent, il s'est fait connaître par plusieurs compositions sérieuses. On se souvient d'un chœur (*les Murmures*) qui est demandé par toutes les sociétés chorales.

Cet *Ave verum* est magnifique de sentiment élevé, et composé avec une grande expérience musicale.

Nous sommes certain qu'il sera chanté souvent dans les solennités religieuses.

M. Arnold a donné à cette œuvre son vrai cachet, il a détaillé divers passages fort difficiles et plein de modulations, avec un sentiment admirable.

C'est toujours le chanteur, sage, correct, savant que nous avons connu.

M. Dupuis a dit l'*Inviolata* de Penseron.

Ce jeune chanteur possède une belle et puissante voix de ténor. Il a chanté ce morceau avec infiniment de goût et a enlevé le final « *O benigna* » avec une verve et une puissance étonnante, puissance qui ne s'est pas démentie dans l'ensemble. Dans cette exécution assez longue, il n'a pas trahi un seul instant de fatigue, sa voix était aussi pure à la fin qu'au commencement.

Seulement, à lui comme à tous les ténors, nous conseillerons de ne pas trop se fier à la solidité de sa voix ; c'est si délicat ! Qu'il se ménage et garde longtemps un instrument réellement exceptionnel.

Un *O salutaris* de Lefebure a été chanté par M. Charles Lepers, et chanté, disons-le de suite, avec un sentiment, une douceur et une intelligence qui dénotent un pas immense fait dans son art.

Ce morceau n'est pas savant comme celui de M. Larsonneur, mais il a un charme qui attire, qui plaît tout d'abord ; il est heureusement composé et *fort à effet*. M. Ch. Lepers a su en tirer un parti admirable, je maintiens le mot sans craindre que ceux qui ont entendu cette exécution le trouvent exagéré.

Et, chose extraordinaire, c'est que ces trois morceaux ne se sont nuis en rien.

Ils avaient chacun un cachet particulier si différent qu'il serait fort difficile de se prononcer en faveur de l'un ou de l'autre.

M. César Delespaul, qui a accompagné cette messe dont on lui doit l'initiative, peut et doit être encouragé par ce premier succès.

Il s'est montré à la hauteur d'une mission toujours difficile surtout dans la musique religieuse ; bien accompagné au piano, est déjà un talent rare, à l'orgue la difficulté est double.

Enfin nous pouvons nous résumer ainsi : toute l'exécution a été fort belle et complète dans toute l'étendue du mot.

Le soir, MM. Arnold, Dupuis et Charles Lepers ont bien voulu, dans une soirée intime, nous chanter leur plus joli répertoire.

Un morceau capital, le trio de *Guillaume Tell*, a été dit avec un ensemble, une verve qui eût électrisé le public d'un concert. Puis le duo de *Robert*, celui du *Barbier*, enfin surtout des morceaux d'ensemble ont été dits par ces trois artistes, qui ont passé en revue nos meilleurs auteurs.

On pourrait, avec ces éléments, composer une magnifique partie vocale de concert.

C'est une idée qui, croit-on, sera mise à exécution à un moment donné.

Le trio de *Guillaume Tell* surtout figurerait au programme ; c'est encore un projet. Espérons qu'il se réalisera.

E. S.

Hier, vers 4 heures de l'après-midi, deux ouvriers fileurs, étant en état d'ivresse, sont tombés dans le canal près du pont du Sartel. On est parvenu à les retirer sains et saufs.

Dans son audience du 12 mai, le tribunal de simple police du canton de Roubaix a rendu 20 jugements concernant 26 inculpés dont 1 condamné à l'emprisonnement, savoir :

2 Cabarets ouverts à une heure indue.
2 Police des cabarets (cabaretiers ayant donné à boire à des individus en état d'ivresse).
2 Ivresse scandaleuse.
1 Salubrité.
1 Chien non muselé.
2 Petite voirie.
1 Voies de fait.
1 Jeu de hasard.
1 Police du roulage (abandon de voiture).
7 Tapages injurieux et nocturnes.

On assure que l'administration des lignes télégraphiques songe à établir dans Paris un très grand nombre de stations et à réduire à 50 centimes le tarif des dépêches circulant d'un point à un autre de la ville.

TRIBUNAL CORRECTIONNEL DE DOUAI,

PRÉSIDENCE DE M. PARMENTIER.

Audience du 14 mai.

Délit de presse. — Reproduction d'une pièce falsifiée. — Mauvaise foi. — Trouble à la paix publique. — Condamnation du COURRIER DOUAISIEN.

Le tribunal a consacré l'audience de ce jour à l'examen de la poursuite intentée contre la dame veuve Ceret-Carpentier, propriétaire du journal le *Courrier Douaisien*, le typographe Chevalier, et M. Valin, correcteur et rédacteur attaché à ce journal.

La prévention était d'avoir à Douai, dans le numéro du 29 avril 1864 du *Courrier Douaisien*, publié ensemble un avis du maire de Douai, falsifié en ce point que le mot *chiffon* y est substitué au mot *drapeau* avec les circonstances : 1° pour chacun des inculpés que cette publication était de nature à troubler la paix publique ; 2° pour les sieurs Chevalier et Valin que cette publication était faite de mauvaise foi.

Délits prévus par l'article 15 du décret organique sur la presse du 17 février 1852.

Le tribunal a déclaré les prévenus coupables des faits qui leur étaient reprochés et les a condamnés chacun à 50 francs d'amende et solidairement aux dépens.

ÉTAT-CIVIL DE ROUBAIX

Du 12 au 15 mai 1864 inclus.

NAISSANCES.

6 garçons et 15 filles.

DÉCÈS.

Du 12. — Elise-Joseph Gadenne, 23 ans, ménagère, épouse d'Alfred-Benjamin-Joseph Houcke, rue Saint-Etienne. — Jean-François Niffle, 66 ans, rentier, époux de Caroline-Joseph Prevost, rue Saint-Maurice.

Du 13. — Louis-Joseph-Henri Dubar, 10 ans, rotisseur, époux de Sophie-Joseph Lerouge, chemin de Lommelet.

Du 14. — Henri-Joseph Parsy, 37 ans, fileur, célibataire, au Trichon. — Léonie Braie, 18 ans, bobineuse, célibataire, rue du Moulin-de-Roubaix.

Du 15. — Louis-Henri-Désiré-Joseph Lecocq, 64 ans, journalier, époux de Constance-Joseph Dutoit, à la maison des Petites Sœurs des pauvres.

Plus 3 garçons et 1 fille, décédés au-dessous de l'âge de 10 ans.

VILLE DE ROUBAIX.

COURS PUBLIC DE PHYSIQUE.

Mercredi 17 mai, à 8 heures du soir.

De la foudre.

Foudres bifurquées. — Des objets exposés à la foudre. — Du trajet de la foudre dans les édifices. — Effets physiques, mécaniques, chimiques, magnétiques et physiologiques de la foudre. — Choc en retour.

COURS DE LA BOURSE.

Cours de clôture	le 16	le 17	hausse	baisse
3 % ancien. .	66.70	66.60	» »	» 10
4 1/2 au compt.	93.75	93.25	» »	» 50

Pour toute la chronique locale : J. REBOUX.

CORRESPONDANCE.

Nous publions sous notre responsabilité légale le résumé suivant extrait de nos correspondances :

Paris, 16 mai 1864.

D'après certains bruits rapportés à la Bourse, les plénipotentiaires de Londres seraient à peu près tombés d'accord sur un protocole affirmant, à nouveau, les principales dispositions de 1852. Le Danemark résiste à cause de l'union personnelle. D'autre part, il paraîtrait que la population des duchés se prononce de plus en plus en faveur d'une autonomie indépendante.

Les lettres de Varsovie et de Saint-Pétersbourg parlent de l'agitation morale qui règne en Pologne et de la profonde sensation produite par le blâme sévère infligé par Pie IX au gouvernement du Czar.

Une correspondance russe rapporte « que les négociations avec le Saint-Siége sont des plus actives et préoccupent à un haut degré l'empereur Alexandre et ses ministres. On fera tout ce qu'il est possible de faire pour se réconcilier avec Rome, que l'on ne veut pas avoir pour adversaire. Il est question d'une note du prince Gortschakoff expédiée à Rome et dans laquelle on emploie tous les arguments et toutes les considérations qui sont de nature à agir favorablement sur l'esprit du Saint-Père. »

Le gouvernement du Czar sacrifie à de vaines illusions. Pie IX n'a point prononcé à la légère le blâme encouru par le gouvernement russe ; il ne le retirera pas. C'est à l'Empereur Alexandre à changer de conduite, non-seulement envers le clergé polonais, mais à l'égard de la nation tout entière ; mais un tel retour n'est possible qu'en restituant aux polonais leurs franchises et le Czar et les bourreaux en épaulettes qui l'entourent, savent parfaitement que si l'insurrection touche à sa fin, dès demain une nouvelle explosion peut éclater en Pologne afin de secouer le joug moscovite.

C'est dans quelques jours que l'Empereur et l'Impératrice du Mexique doivent, d'après toutes les probabilités nautiques, arriver à la Vera-Cruz d'où ils se rendront immédiatement dans la capitale de leur empire. Les préparatifs continuent à Mexico sur une vaste échelle pour que la réception faite à Leurs Majestés inaugure dignement le règne sur la durée et l'éclat duquel se fonde l'avenir de la nation mexicaine.

Ainsi que le constatent les correspondances de Mexico, en date du 10 avril, Maximilien Ier, en prenant les rênes du gouvernement, trouvera déjà fonctionnant régulièrement tous les services publics qui constituent les éléments et les rouages de l'administration d'un grand pays. En effet, non content de préparer les voies à la pacification complète du Mexique, le général commandant en chef, partageant ses soins entre les mesures stratégiques en cours d'exécution et les mesures politiques que pouvait suggérer l'état des partis, étend sa sollicitude sur tous les points du territoire où rayonne l'influence de l'intervention française.

Le Saint-Père, à la date du 28 mars 1864, a autorisé Mgr Joseph, marquis Ferrari, trésorier général de la chambre apostolique et ministre des finances, à ouvrir un emprunt par souscription publique moyennant l'émission d'une rente consolidée 5 0/0 de 465,000 écus romains équivalant à 2,500,000 fr. Cet emprunt serait contracté dans le but de pourvoir aux besoins créés par l'usurpation en 1859 de quelques provinces sujettes du St-Siége, ce qui a réduit le trésor public. En conséquence est autorisée l'émission ultérieure d'une rente consolidée 5 0/0 à la charge de l'Etat pontifical pour la somme de 465,000 écus romains équivalent à 2,500,000 fr. en sus de l'autre rente de pareille somme émise en 1860.

Dans sa séance du 14 mai, la conférence réunie à Constantinople pour régler la question des biens des couvents dans les Principautés Unies, a décidé qu'une commission spéciale serait nommée pour examiner les titres de propriété de ces couvents.

La souscription faite en faveur du prince d'Augustenbourg, dans les trois duchés du Holstein, du Schleswig et d'Oldenbourg, réunissant ensemble un million d'habitants, a produit 35,670 thalers, un peu plus de cent mille francs.

Il paraît que samedi prochain le gouvernement espagnol présentera au Congrès un projet de loi pour l'acquisition de la tour de Los Lujanes où François 1er fut prisonnier.

Le roi des Hellènes a invité les représentants de la France, de l'Angleterre et de la Russie à l'accompagner dans son voyage aux Iles Ioniennes.

Le gouvernement vient de saisir le conseil d'Etat d'un projet de loi sur la mise en liberté provisoire.

La condamnation à un mois de prison et 100 fr. d'amende prononcée par le tribunal correctionnel de la Seine, (affaire des correspondances), contre MM. Guyard de Saint-Chéron et Finance de Clairbois, a été confirmée avant-hier par arrêt de la Chambre des appels de police correctionnelle.

On dit que MM. de Saint-Chéron et Clairbois se sont pourvus en cassation contre cet arrêt.

Ce n'est pas devant la cour de Bordeaux, mais devant le tribunal civil de Grenoble que sera portée l'instance sur les dommages-intérêts dans l'affaire Armand et Maurice Roux.

Une armée d'ouvriers est occupée en ce moment au fir national de Vincennes pour mettre cet établissement en état de recevoir la foule des tireurs nationaux et étrangers, à partir de dimanche prochain, 22 du courant.

Pour toute la correspondance : J. REBOUX.

Le *Moniteur* du soir publie la lettre suivante :

« Le journal anglais le *Owl*, publie sous le titre de *politique française* une lettre revêtue de ma signature et qu'il prétend lui avoir été adressée de la part de la Cour impériale de France. Le *Morning-Post* la reproduit dans son numéro du 12 mai.

» Cette lettre est en tous points un faux des plus audacieux : je lui applique sans réserve cette qualification méritée.

» Agréez, monsieur le directeur, l'expression de mes sentiments très-distingués. »

» Le sénateur, secrétaire de l'Empereur chef du cabinet. » MOCQUARD. »

Tribunaux.

Le tribunal civil de la Seine, 1re chambre, présidé par M. Benoît-Champy vient de rendre son jugement dans l'affaire des Ports de Marseille. On sait que plusieurs actionnaires de cette compagnie avaient formé une demande collective, à fin de nullité de sa fusion de ladite société avec la Compagnie immobilière. Le tribunal a déclaré les demandeurs non recevables et mal fondés en leurs demandes tant principales que subsidiaires, et les a condamnés aux dépens.

FAITS DIVERS.

— On écrit de Port-au-Prince, le 23 avril, au *Moniteur* :

Un incendie qui a éclaté dans la ville de Gonaïves, le 7 de ce mois, et que l'on attribue à la négligence, a dévoré, dans l'espace de quelques heures, le quartier le plus commerçant de cette ville. Cent quarante maisons ont été consumées, et le feu ne s'est arrêté que par le changement qui s'est opéré dans la direction du vent. L'incendie a commencé dans un magasin où l'on travaillait depuis quatre jours à moudre du coton. Le désastre a pris rapidement des proportions telles que l'autorité s'est trouvée également impuissante à le conjurer et à faire respecter l'ordre par la population. Il a fallu proclamer la loi martiale pour mettre un terme à des actes éminemment regrettables. Les pertes totales vont évalués à environ de 12 millions de gourdes d'Haïti (soit 3,500,000 fr.). Le gouvernement s'est empressé d'expédier sur les lieux une somme de 100,000 gourdes, pour être repartie entre les incendiés les plus nécessiteux, et le commerce des principales villes de la république a ouvert une souscription en leur faveur.

— Pie IX vient de nommer le président de la République d'Haïti, grand'-croix de l'ordre de Saint-Sylvestre, et a chargé l'archevêque de Port-au-Prince de lui en remettre les insignes.

— M. Salomon de Rothschild, l'un des fils de M. le baron James de Rothschild, a succombé samedi matin aux suites d'une maladie de cœur.

Il n'était âgé que de vingt-cinq ans et laisse une femme et un enfant.

— M. le duc de Luynes a quitté de nouveau Jerusalem avec l'expédition scientifique qu'il dirige, pour explorer la contrée qui s'étend au sud de la mer Morte jusque

---

voix de ma fierté et de ma délicatesse innées.

— De ta délicatesse ?

— Certes oui, et, je t'y engage au nom de ces nobles sentiments, contente-toi du baron. A vrai dire, je suis lasse de toutes ces espérances déçues. Ce voyage n'a pas le sens commun. Je croyais que nous allions être reçues par tes futurs beaux parents, et voilà qu'il n'en est rien et que tout ceci n'aboutira qu'à une vie nomade comme il disait.

— Quelque nom qu'on lui donne ce voyage est délicieux, et tu sais fort bien, mère, que mon cœur appartenant au comte, je ne prendrai pas le baron pour mari. »

Elle prononça ces mots d'un ton assez ferme, mais en dévorant une larme provoquée par les observations peu délicates de sa mère.

Pauvre Blenda ! elle souffrait bien !

Madame Emérence se tut, non par ménagement pour sa fille, mais parce qu'elle se reprochait à elle-même de n'avoir point, depuis longtemps déjà, forcé le comte à s'expliquer. Eh bien, cette explication allait venir pendant le retour ; il l'avait promise, elle était inévitable ; mais le pis de l'affaire, c'était qu'une explication antérieure ne l'eût pas rendue inutile.

Par bonheur, dans l'attente de ce grave moment, on avait le temps de se remettre en visitant la jolie maison.

Cousin Jean rejoignit ces dames, et l'on eut bientôt atteint le but de la promenade.

Le bâtiment était d'un style simple, mais gracieux, et le vaste jardin qui l'entourait de trois côtés empruntait un aspect imposant à ses longues allées de tilleuls. Comme presque toutes les maisons de campagne en Suède, celle-ci était située au bord d'un lac, auquel on arrivait par un escalier recouvert d'une odorante voûte de lilas, dont les fleurs blanches et violettes formaient un riant contraste avec le feuillage d'un vert luxuriant.

« Ah ! se dit Blenda avec un soupir, quel bonheur ce serait de vivre ici ! »

Une fois entrées, nos dames se mirent, selon l'usage des voyageurs, à examiner tout en détail, depuis le plafond jusqu'au plancher.

Mme Emérence eût volontiers réservé ses exclamations de surprise pour quelque chose d'extraordinaire ; néanmoins force lui fut de déclarer qu'elle n'avait jamais vu de maison particulière meublée avec tant d'élégance.

Quant à Blenda, elle ne comprenait point comment il était possible que tout fût de si bon goût ; car ce n'était pas le luxe — non, il n'y régnait pas un luxe étonnant, et l'on voyait chez bien des personnes des choses tout aussi riches — c'était un goût parfait qui produisait dans l'ensemble une harmonie si flatteuse à l'œil.

« Mais toute l'habitation ne se compose que de huit ou neuf pièces, dit cousin Jean, et le salon où nous sommes tiendrait, sans aucun doute, avec ses deux cabinets latéraux, dans celui de la magnifique propriété du baron.

— C'est possible ! répondit Blenda en se jetant avec une nonchalance pleine de coquetterie, dans un des moelleux fauteuils rangés autour de la table. Mais je le défie de rivaliser avec celui-ci quant au choix des meubles, à la couleur et à la disposition !... Je suis si enchantée de ce divin séjour, si ravie que je ne songe qu'avec chagrin qu'il me faut le quitter.

— Eh bien, restez-y donc, ma petite cousine, si cela vous fait plaisir ! reprit cousin Jean avec un regard tendre et radieux. Cette terre m'appartient, et vous savez que je n'ai pas de plus vif désir que de vous en rendre la maîtresse. Mais... y consentirez-vous ?... J'éprouve à ce sujet des doutes cruels... »

A cette déclaration sans préambule et sans la moindre solennité, deux exclamations inarticulées, pour ainsi dire échos l'une de l'autre, s'échappèrent des lèvres de la mère et de la fille.

Puis un silence anxieux dura l'espace d'une minute.

« Quoi ! balbutia enfin Blenda. Sommes-nous donc ici chez nous ? »

Il y avait dans ces paroles quelque chose de si entraînant, de si irrésistible, que cousin Jean étendit involontairement les bras pour y presser celle qui venait de les prononcer.

Mais aussitôt il les laissa retomber, sans avoir même touché la jeune fille, qui s'était levée toute tremblante.

« Ma bonne tante, dit-il à Mme Emérence, qui ne savait plus elle-même où elle en était, me permettez-vous de conduire Blenda dans la pièce voisine ? J'ai besoin de m'expliquer en tête à tête avec elle. »

Notre dame ne répondit que par des saluts ; son don de seconde vue revenait la visiter, et elle croyait, elle espérait, elle comptait que tout aurait peut-être une meilleure issue qu'elle ne le présumait tout à l'heure encore.

Sans attendre d'autorisation plus positive, le jeune homme ouvrit la porte d'un petit cabinet dont tous les murs étaient tapissés de rayons garnis de livres, et qui n'avait pour tout ameublement qu'une causeuse et une table couverte de peintures et de gravures.

Si Blenda avait été en état d'arrêter ses regards sur les objets, cette jolie pièce au longs rideaux de soie verte, entre lesquels apparaissaient des touffes d'héliotropes et de myrtes, l'auraient charmée plus qu'aucune autre par son aspect paisible. Mais elle ne voyait qu'une chose : c'est que les joues de son amant étaient devenues plus pâles et que ses yeux n'exprimaient pas, à beaucoup près, les sentiments de félicité qui devaient l'animer en ce moment.

XXXIX

« Blenda, dit-il à voix basse en s'asseyant à côté d'elle et en contemplant son beau visage expressif d'un œil plein de passion contenue ; Blenda ! Blenda ! n'as-tu — car nous pouvons nous tutoyer maintenant — n'as-tu rien deviné... rien voulu deviner ?

— Je n'ai fais que croire...

— Tu as cru ?... quoi donc ?

— Que ce moment-ci arriverait, et que, s'il arrivait, nous serions sans doute...

— Sans doute ?

— Nous serions heureux... n'est-ce pas tout simple ?

— Oui, très simple, charmante prophétesse !... Mais reste à savoir si tu seras encore du même avis en voyant ton chevalier — dont tu as fait Dieu sait quel personnage — se métamorphoser tout bonnement en ton cousin Jean... Comprends-moi bien : il s'agit cette fois du véritable cousin Johan.

— Du marchand de nouveautés ?

— Oui, du marchand de nouveautés.

— Dieu, quelle folie ! et Blenda éclata de rire. Trêve de ce badinage : nous avons bien pu filer une petite aventure sous le pseudonyme du cousin Jean ; mais si nous voulons nous marier, il faut que ce soit sous ton véritable nom.

— Ce qu'il y a de certain, répliqua-t-il en souriant, c'est que je ne puis me marier sous aucun autre nom que celui que je viens de prononcer.

— Tu n'en as donc pas d'autre que cousin Jean ?

— Cousin Jean et Johan Blucher ne sont plus de ce moment qu'une seule et même personne. »

Ces mots furent prononcés avec un accent de vérité tellement irrésistible que Blenda fixa sur lui des regards surpris.

« Toi ! toi, le véritable cousin Johan, le détesté cousin Johan ?

— Lui-même.

— Oh ! c'est impossible ! Impossible je le répète.... cela ne peut pas être possible.

— Et pourquoi donc ?

— Mais le comte... le comte ?

— Quel comte ?

— Grand Dieu ! il me demande quel comte.

(La suite au prochain numéro).

AVIS

TOPIQUE SAISSAC, spécifique unique pour la guérison des cors, œils de perdrix, oignons, durillons. — Il possède le double avantage d'enlever la douleur de suite et de faire tomber la racine en peu de jours. Emploi facile, sans nul danger. 25,000 certificats et lettres de remerciements attestent son infaillibilité. A Paris, 18, rue Fontaine-Molière. — Dépôt à Roubaix, chez M. COILLE, Grande-Place, 24.

4437-7205